



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/46/SC.1/L.3
28 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-sixième session
Genève, 18 octobre 1999
Point 4 de l'ordre du jour

Comité de session 1

**PROGRÈS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, ET ÉTAT DES PRÉPARATIFS
DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

(Point 4 de l'ordre du jour)

Résumé du Président ¹

**A. Progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés**

1. Les discussions en séances informelles du Comité de session I ont porté sur la situation socio-économique précaire des PMA, les faiblesses structurelles inhérentes à l'économie de ces pays et les conditions extérieures défavorables auxquelles ils étaient confrontés. Tous ces éléments ont été jugés avoir aggravé la marginalisation des PMA dans l'économie mondiale au cours des années 90. Nombre d'objectifs fixés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés n'ont pas été atteints.

¹Résumé des discussions informelles du Comité de session I qui ne sont pas couvertes par le projet de conclusions concertées (TD/B/46/SC.1/L.2).

2. Pour les PMA en tant que groupe, le taux de croissance, déjà faible, du produit intérieur brut (PIB) réel a continué de diminuer, pour s'établir, d'après les estimations, à 3,8 % en 1998, ou seulement 1 % pour le PIB par habitant. Une telle croissance a été insuffisante pour enrayer la détérioration des indicateurs sociaux dans la majorité des PMA. Ces résultats médiocres ont principalement été dus à l'évolution de l'économie mondiale, à des conditions climatiques défavorables et au marasme des prix des produits de base exportés par les PMA. En outre, un certain nombre de PMA sont restés en proie à des troubles civils et à l'instabilité, qui ont aggravé la régression économique. Il a été reconnu que les perspectives à court terme des PMA dépendraient aussi des ressources d'APD disponibles et de mesures d'allègement de la dette. Les PMA ont été encouragés à poursuivre des politiques macroéconomiques et sectorielles favorisant la promotion d'une croissance large et à dimension humaine. Pour leur part, ces pays étaient disposés à renforcer les mesures de réforme en cours concernant la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme universels et la démocratie.

3. Les délégations des PMA ont demandé aux pays donateurs d'inverser le déclin des flux d'APD et d'accroître substantiellement le niveau de leur soutien financier global, conformément aux objectifs d'APD fixés dans le Programme d'action. L'APD devrait notamment contribuer au développement des infrastructures matérielles, aux politiques sociales et au renforcement des capacités, y compris dans le domaine du commerce, afin d'accroître le potentiel commercial des PMA et de les aider à s'intégrer dans le système commercial mondial. L'utilité de l'aide en tant que catalyseur du développement passait par une amélioration de son efficacité et, à cette fin, l'aide devait servir à atténuer les principales contraintes pesant sur l'économie d'un pays et il fallait en réduire les coûts de transaction liés à sa fourniture aux populations visées. Un enjeu pour les PMA était de trouver les moyens de dissiper la lassitude qui était désormais associée à l'APD en démontrant l'efficacité de celle-ci pour le renforcement de leurs capacités productives. Pour les donateurs, il s'agissait d'accroître sensiblement le niveau global du soutien extérieur apporté aux PMA, conformément aux engagements souscrits dans le Programme d'action.

4. Quelques délégations ont souligné qu'un allègement effectif de la dette des PMA aurait de profondes répercussions sur les perspectives de croissance et sur le développement de ces pays. Il contribuerait à renforcer la confiance

des investisseurs et à dégager des ressources pour les investissements particulièrement nécessaires dans l'infrastructure, la mise en valeur des ressources humaines et les programmes de diversification économique. Il a été noté avec préoccupation que malgré une amélioration de leurs ratios de service de la dette, de nombreux PMA n'avaient pu s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre du service de la dette et avaient accumulé des arriérés dont les remboursements avaient dû être rééchelonnés.

5. La diminution de la part des PMA dans le commerce mondial a été considérée comme une illustration manifeste de la marginalisation croissante de ces pays dans le commerce international. La part des PMA dans les importations et les exportations mondiales avait été de 0,6 % et 0,4 %, respectivement, en 1997, soit un recul de plus de 40 % par rapport à 1980. Les principales raisons en étaient la faiblesse des capacités de production et une très faible compétitivité, résultant de conditions structurelles, de conditions d'accès aux marchés et d'autres facteurs de l'offre défavorables. Il a été demandé à la communauté internationale de soutenir les efforts déployés par les PMA pour concevoir et appliquer des stratégies de développement axées sur les besoins de la population, "unimodales" (c'est-à-dire globalisantes), qui permettraient de dégager des économies pouvant être intégrées aux niveaux national et régional. Cette intégration a été considérée comme le préalable à une intégration effective et bénéfique des PMA dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral.

6. Le débat a également fait ressortir l'importance capitale de l'accès aux marchés pour les PMA. Si la part de ces pays dans le commerce mondial augmentait ne serait-ce que d'un point de pourcentage, cela leur rapporterait environ 4 milliards de dollars par an. À cet égard, certaines délégations ont souligné que, parallèlement à l'amélioration des capacités de production, il fallait accorder à tous les produits originaires des PMA un accès en franchise et hors contingent. On a également fait valoir que dans l'application des accords multilatéraux existants et dans les futures négociations, il ne faudrait pas imposer aux PMA des obligations incompatibles avec leur niveau de développement, dont ils seraient incapables de s'acquitter. De l'avis de certaines délégations, il importait d'accélérer et de simplifier l'accession des PMA qui n'étaient pas encore membres de l'OMC. Il convenait de rendre obligatoire l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays les moins avancés, en incorporant les dispositions correspondantes aux règles et disciplines du système commercial multilatéral,

et d'aider ces pays à en tirer pleinement parti. Des délégations ont préconisé l'adoption de mesures concrètes pour permettre aux PMA de mieux utiliser les préférences commerciales, notamment celles du Système généralisé de préférences, et de venir à bout des obstacles entravant l'offre.

7. Le secrétariat de la CNUCED a été félicité de ses efforts particuliers pour renforcer la capacité de négociation des PMA concernant les règles du commerce international et l'accès aux marchés. Ces efforts avaient permis aux pays les moins avancés de présenter 67 propositions dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, et donc de se préparer à jouer un rôle actif dans les domaines qui les intéressaient lors de cette Conférence et ultérieurement. Des délégations ont invité la communauté internationale à étudier sérieusement ces propositions à Seattle, ainsi qu'à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

B. État des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

8. La constitution d'un forum consultatif préparatoire par le Secrétaire général de la Conférence a été jugée particulièrement utile : cela permettait à tous les intéressés d'échanger des vues sur le cadre, les objectifs et l'organisation de celle-ci. Certaines délégations s'inquiétaient de l'insuffisance des ressources prévues au budget ordinaire pour les préparatifs de la Conférence, et voulaient avoir des éclaircissements à ce sujet avant d'envisager le versement de contributions extrabudgétaires. Des représentants ont instamment prié le secrétariat de la CNUCED d'accorder une attention particulière au budget de la Conférence afin que l'on puisse tirer efficacement parti des ressources sans compromettre la réalisation des objectifs visés.

9. Certaines délégations ont demandé la création d'un mécanisme permettant de suivre l'application des futurs programmes d'action en faveur des PMA, et ont proposé que la question soit examinée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session.

10. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offrait aux PMA et à leurs partenaires de développement l'occasion de réaffirmer leur volonté de mener une action énergique et efficace, fondée sur la coresponsabilité et sur une solidarité véritables, en prenant des

engagements à l'échelle mondiale et à l'échelon national. Ces engagements devraient être concrets et contraignants.

11. Certaines délégations jugeaient excellente la proposition faite par le Secrétaire général de la Conférence de fonder les travaux sur des préparatifs approfondis au niveau national, avec la participation de tous les intéressés. Cela était indispensable pour sensibiliser et mobiliser les habitants des PMA et les amener ensuite à collaborer à l'application concrète des décisions qui seraient prises par la Conférence. À cet égard, on ne pouvait que se féliciter de l'appui apporté aux préparatifs nationaux par l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, qui étaient tous représentés dans les PMA.

12. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés touchait à sa fin et certaines délégations jugeaient souhaitable que l'Assemblée générale le prolonge jusqu'à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

C. Assistance technique

13. Des délégations ont souligné la nécessité d'accélérer l'exécution des activités prévues dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, et d'y affecter les ressources nécessaires pour faciliter la tâche des organismes participants.

14. Certaines délégations s'inquiétaient de la diminution des ressources consacrées par la CNUCED à l'assistance technique aux PMA et ont demandé qu'il soit remédié d'urgence à la situation. Des représentants souhaitaient que l'on procède à un examen général de la répartition des ressources entre les diverses activités afin de trouver une solution en faveur des PMA, et d'autres ont insisté sur l'importance d'une reconstitution périodique du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.
